

La mort des humanités

La « mastérisation » des concours d'enseignement menace la recherche

La révolte gronde dans les universités. Les uns après les autres, leurs conseils d'administration votent à l'unanimité des motions de protestation. Lyon-III, Paris-III, Paris-IV, Bordeaux-III, Caen : la liste s'allonge jour après jour. Ce que ni la loi sur l'autonomie ni la réforme du CNRS n'ont réussi à faire, la réforme des concours de recrutement du secondaire l'a finalement obtenu : une résistance généralisée aux diktats du ministère.

Le problème est d'abord celui du calendrier. Depuis plus d'un an, les universités croulent sous les réformes successives à absorber : autonomie, élections internes, plan licence, statuts des personnels, etc. Elles ne cessent de tout défaire et de tout refaire, mois après mois, pour complaire au ministère. Jamais elles n'ont subi autant de dirigisme technocratique que depuis qu'on a voté leur autonomie de façade.

Or, voici que le ministère leur demande, sur un coup de tête, de refaire en urgence la plupart de leurs diplômes de master, à une période où les universitaires sont débordés par les tâches de toute sorte et ne trouvent plus le temps de faire de la recherche, qui relève pourtant de leurs missions fondamentales. Ils en ont assez de marcher comme de petits soldats. Trop, c'est trop. Voilà une première raison du *niet*.

Certes, tout le monde se félicite que les enseignants du premier et du second degré soient désormais recrutés non plus au niveau de la licence, mais à celui du master. Ils seront, dit-on, mieux payés. Mais seront-ils mieux formés ? Ils le seraient s'ils bénéficiaient effectivement des deux années supplémentaires de formation par la recherche prévues pour un master.

Or tel n'est pas le cas. Le ministère se contente d'exiger des universités qu'elles

William Marx

Professeur à l'université d'Orléans, membre de l'Institut universitaire de France

valident comme master une formation bâtarde, correspondant peu ou prou à ce qui existe déjà, à savoir une année de préparation au concours du capes, suivie de l'année de formation en IUFM. Cela portera le nom de master, mais n'en sera plus un.

Ce sont surtout les disciplines universitaires les plus liées à l'enseignement secondaire qui se sentent menacées : lettres, philosophie, histoire, langues vivantes, etc.



Ce sont surtout les disciplines universitaires les plus liées à l'enseignement secondaire qui se sentent menacées : lettres, philosophie, histoire, langues vivantes, etc.



philosophie, histoire, langues vivantes, etc. Actuellement, un étudiant qui souhaite présenter le capes dans ces disciplines fait souvent le choix de préparer un véritable master, sanctionné par un mémoire de recherche, avant de se présenter au concours. Les

actuels professeurs certifiés sont donc pour beaucoup déjà titulaires d'un master, qui garantit la qualité de leur formation.

Dans le nouveau projet, ce ne sera plus possible : la plupart des étudiants choisiront les nouveaux masters d'enseignement, qui les prépareront aux concours, plutôt que les masters de recherche. Résultat : loin d'être mieux formés qu'aujourd'hui, ils le seront plutôt moins bien, puisqu'ils n'auront plus derrière eux cette expérience d'initiation sérieuse à la recherche qui fait tout le prix des masters actuels.

Mais là n'est pas le plus grave. Si toutes les universités se mobilisent, c'est que se profile la fin programmée de la recherche française dans les humanités. Face à la concurrence déloyale des masters d'enseignement, en effet, les masters de recherche n'auront plus qu'à disparaître et, avec eux, tous les séminaires qui les accompagnaient. Il ne sera plus possible de recruter les doctorants parmi ceux qui auront présenté les meilleurs mémoires. Tout le monde fera de la formation pédagogique à l'envi pour mieux préparer aux concours, qui se concentrent sur la simple connaissance du système éducatif, et tout ce à quoi aura abouti la « mastérisation » des enseignants du secondaire, c'est de secondariser les universités. Dans le meilleur des cas, elles seront devenues de gros IUFM.

Le ministère de l'éducation nationale l'aura alors définitivement emporté sur celui de l'enseignement supérieur et de la recherche : triste vision de la science et du savoir... Si quelqu'un, au ministère, avait juré la mort de la recherche dans les humanités, il n'aurait pas fait mieux. Faut-il s'en étonner, quand on a entendu dernièrement un conseiller du premier ministre proclamer que la mission principale des sciences humaines consiste à former de bons VRP pour l'économie française ? ■

Le juge face à l'imprévisible et à la responsabilité sans faute

Pauvre magistrat dans la société du « tout-victimaire »

Le prisonnier a un drôle de visage. Au fond de sa prison, il a ce faciès grimaçant du condamné ou de celui qu'il faut bien empêcher de nuire, même s'il n'a pas encore été jugé. C'est forcément un pédophile ou un assassin de vieille dame, à ce que l'on dit. Même si la plupart ont vendu un peu de drogue ou attaqué une épicerie avec un pistolet en plastique. S'il est jeune, il aura droit au qualificatif de voyou, dans le meilleur des cas. Il inspire la peur et on l'y aide bien.



Avez-vous remarqué comme notre société se compose aujourd'hui de bien des sortes de « victimes » ?



Mais... si le prisonnier se suicide, ce à quoi peut l'aider l'état de bien des prisons françaises, alors là, son visage change du tout au tout. Il devient alors ce que l'on appelle « une victime ». Avez-vous remarqué comme notre société se compose aujourd'hui de bien des sortes de « victimes » ?

Aux Etats-Unis, une femme qui s'était fait un tour de rein en forçant pour ouvrir une boîte de conserve s'est vu allouer 2 899 000 dollars. 169 000 dollars ont

Christian Guery

Magistrat

été distribués à des passagers se plaignant d'un trou d'air de 28 secondes les ayant durement secoués lors d'un voyage en avion. En France, une association des voyageurs du vol Djerba-Paris, qui avait dû faire demi-tour à la suite d'un problème technique ayant justifié la chute des masques à oxygène, a demandé par référendum la réparation d'un préjudice d'angoisse.

Alors, vous pensez, un jeune qui meurt en prison... En parler sans commencer par préciser que c'est un drame n'est pas envisageable. Il paraît même que le ministère de la justice est devenu le ministère des souffrances. Et la victime appelle un coupable.

On fait payer au juge son irresponsabilité traditionnelle. Mais alors même que la définition d'une faute dans l'exercice de son activité juridictionnelle est bien difficile à définir, c'est d'une responsabilité sans faute dont il est question régulièrement. Le métier de magistrat a bien changé. Avant, on demandait à celui-ci de trancher un conflit passé. Il disait qui du père ou de la mère devait avoir la garde des enfants ; si telle personne accusée devait aller en prison ou être mise en liberté.

Aujourd'hui, le juge doit prévoir l'imprévisible. Il aura relâché à tort ce jeune mineur qui a récidivé ou aura incarcéré sans précaution cet enfant mort entre quatre murs. Dans cette société du tout-victimaire, où la réversibilité entre le visage du démon et celui de l'ange est si facile, il faut nous attendre à bien d'autres désagrèments. ■

Le Monde

Honoré de Balzac a voulu peindre Paris, « le grand monstre moderne, sous toutes ses faces ». Chaque épisode de l'Histoire des Treize nous offre un saisissant tableau parisien, un drame pantelant et une histoire exceptionnelle cachée au cœur de la capitale qui devient l'espace du roman...



LA VANITE



L'AVARE



LA TYRANNE



L'AVIÈTE

Plus d'informations :
www.lemonde.fr/balzac
ou téléphonez au
0825 120 219 (0,15 €/minute)

Offre réservée à la France métropolitaine, sans obligation d'achat de *Monde* et dans la mesure des stocks disponibles.

L'INTÉGRALE DE LA COMÉDIE HUMAINE DE BALZAC VOUS PORTEREZ UN NOUVEAU REGARD SUR LA NATURE HUMAINE



CLASSIQUES GARNIER

TOME 8 : HISTOIRE DES TREIZE

L'ENVERS DE L'HISTOIRE

CONTEMPORAINE

FERRAGUS

LA DUCHESSE DE LANGEAIS

LA FILLE AUX YEUX D'OR

DÈS LE JEUDI
30 OCTOBRE
TOME 8 9,90 €

EN PLUS DU

Le Monde